

**Assemblée générale**

Distr. générale  
28 janvier 2016  
Français  
Original: anglais

---

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique****Définition et délimitation de l'espace extra-atmosphérique:  
observations des États membres et des observateurs  
permanents du Comité****Note du Secrétariat**

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	2
II. Réponses reçues des États membres . . . . .	2
Thaïlande . . . . .	2
Turquie . . . . .	2
III. Réponses reçues des observateurs permanents . . . . .	3
Organisation météorologique mondiale . . . . .	3



## I. Introduction

1. À la cinquante-quatrième session du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, tenue en 2015, le Groupe de travail sur les questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique a décidé d'inviter, par l'intermédiaire du Secrétariat, les États membres et les observateurs permanents du Comité à soumettre des propositions concrètes et détaillées concernant la nécessité de définir et de délimiter l'espace extra-atmosphérique ou justifiant l'absence d'une telle nécessité, ou à présenter au Groupe de travail des cas spécifiques concrets en lien avec la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique et la sûreté des opérations aérospatiales. Le Groupe de travail a également décidé qu'il examinerait de telles contributions structurées, cohérentes et bien argumentées à ses futures réunions (A/AC.105/1090, par. 78; et annexe II, par. 17 b)). Ces recommandations ont été approuvées par le Comité à sa cinquante-huitième session, en 2015 (A/70/20, par. 213).

2. Le présent document a été établi par le Secrétariat à partir des informations reçues au 27 janvier 2016 de la Thaïlande, de la Turquie et de l'Organisation météorologique mondiale. Les informations communiquées au-delà de cette date figureront dans un additif au présent document.

## II. Réponses reçues des États membres

### Thaïlande

[Original: anglais]  
[2 décembre 2015]

La Thaïlande est d'avis que l'espace extra-atmosphérique devrait être défini par rapport aux opérations aérospatiales, dans la mesure où cela ne porte pas préjudice à la sécurité nationale et à la souveraineté des États. À ce stade, la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique ne devraient plus se fonder sur des considérations géographiques. L'opinion ainsi exprimée ne constitue toutefois qu'un point de vue initial, susceptible d'être modifié à l'avenir.

### Turquie

[Original: anglais]  
[27 janvier 2016]

La Turquie considère qu'une réglementation internationale est nécessaire en ce qui concerne la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique.

### III. Réponses reçues des observateurs permanents

#### Organisation météorologique mondiale

[Original: anglais]  
[12 décembre 2015]

Bien que l'“espace” soit parfois défini comme la partie de l'univers située “au-dessus de l'atmosphère”, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ne considère pas que cette définition soit correcte. Tout d'abord, elle contredit le fait que les engins spatiaux en orbite basse peuvent voler à une altitude correspondant à la thermosphère, laquelle est une couche atmosphérique. Par ailleurs, d'importants processus relatifs à la météorologie spatiale ont lieu dans le “géospace”, qui peut être défini comme la région de l'espace incluant la thermosphère, l'ionosphère et la magnétosphère et dans laquelle le vent solaire interagit avec la haute atmosphère et le champ magnétique terrestre. D'un point de vue aussi bien opérationnel que scientifique, il y a donc d'excellentes raisons de considérer que la limite inférieure de l'“espace” doit être suffisamment basse pour inclure la thermosphère.

La thermosphère commence à la mésopause (à environ 80 kilomètres d'altitude), qui constitue également la limite inférieure de la “haute atmosphère” selon la définition qu'en donne le Vocabulaire météorologique international (OMM n° 182). Le fait de considérer ce niveau comme la limite inférieure de l'espace concorderait avec les éléments théoriques qui déterminent la limite entre les domaines des vols aérodynamiques et des vols orbitaux, appelée ligne de Kármán et située à un niveau d'altitude similaire.

C'est pourquoi l'OMM souhaiterait suggérer, pour le terme “espace”, la définition suivante: partie de l'univers qui commence à la haute atmosphère et s'étend sans limites au-dessus de l'atmosphère.